Compte rendu de la F3SCT du 29 Mars 2024

Présents :

Mme Lutic, Mme Marret Delbac, M Peymaud (ISST) accompagné de Mme Amiot Mathilde (stagiaire rectorat), Mme Charles (IEN Aurillac III), Mr Messager (IEN St Flour), Mr Alet (principal collège Vic Sur Cère), M Dedieu (Conseiller de prévention Rectorat), M Montarnal(secrétaire de séance)

En visio : Sandra Madebène (Service RH du Rectorat)

Représentants du personnel : FSU : MM Guilbert, Llaud et André, Mmes Papillon et Lavergne

 CGT : M Lacrampe, Mme Manet

 FO : M Roux

 SE UNSA : Carine Gomez, Nathalie Cambon et Delphine Puech

Déclarations liminaires : UNSA (en pièce jointe), FSU

\*A la demande initiale du SE Unsa lors d’un F3SCT du 4 Juillet un courrier a été rédigé par la DASEN et mis à disposition des IEN pour recadrer des familles agressives envers les enseignants et l’Ecole en général.

C’est un écrit qui est envoyé avec accusé de réception.

A propos d’incivilité, la FSU explique qu’ils ont en leur nom déposé un « article40 » pour l’équipe pédagogique d’une école qui subit une situation de harcèlement de la part d’un maire. La Dasen précise qu’elle a créé une cellule avec le préfet pour les incivilités avec les mairies. Elle explique aussi que pour cette situation l’administration n’a pas souhaité déposer un « article 40 » parce qu’ils pensaient que ce n’était pas une demande de l’équipe pédagogique

Nous entendons donc deux sons de cloches, étonnant !

Nous vous informons qu’avec l’Article 433-3-1 (2021) L’administration peut elle-même porter plainte mais dans ce cas-là il n’y a pas de partie civile.

La protection fonctionnelle n’a pas été encore reconnue, c’est en cours, cela fait des mois que cela dure.

Nous pensons qu’il faut aider les collègues ayant fait des fiches RSST tout en respectant leur choix.

\* Point sur le Rapport d’activité pour l’année 2022-2023 de M Peymaud l’ISST

M Peymaud nous a transmis son rapport d’activité (52 pages) qui est fort intéressant. A travers ce rapport très détaillé.

Nous nous rendons compte à quel point les lois obligent à des choses qui ne sont as mises en place… mais l’état ne se sanctionne pas car c’est lui-même qui ne l ’applique pas ; 😊

Exemple :Il faudrait à minima qu’il y ait 4 médecins du travil et 4 infirmiers en santé au travil pour assurer les visites d’information et de prévention ‘tous les 5 ans) pour les 22700 personnels de l’académie et la surveillance médicale particulière (tous les 4 ans avec visite intermédiaire à 2 ans) *Pour information actuellement nous avons 2 médecins du travail et 1 infirmier pour l’académie donc bien sûr ils ne sont pas en capacité de respecter la loi.*

*Nous rappelons pourtant ici que tout personnel EN souhaitant prendre un rdv avec la médecine du travail peut le faire et y a droit****:*  04 73 99 32 88 ou 32 89.**

\*Point sur les fiches RSST

De manière inattendue la SG propose de faire un Groupe de Travail pour l’étude des fiches RSST une fois par trimestre. Dans l’Allier il fonctionne ainsi : visio 1 fois par mois d’1 heure.

Il est décidé que dans le Cantal on adopterait ce format. L’administration nous le propose en visio, nous demandons que ce soit en présentiel.

Nous demandons cependant que les fiches émanant de la circonscription de St Flour soit tout de même évoquées par Mr Messager car il est exceptionnellement présent mais le reste des fiches seront traitées lors d’un GT « spécial fiches SST »

* Il y a eu 6 fiches émanant d’une même école relatives au mal être des collègues car 1 poste va être supprimé.

La directrice de l’école a été reçue par la DASEN.

* Fiche dans une école pour cause de présence de radon. Préconisation sur l’aération, déménagement d’une classe, travaux, l’isolation aurait entrainé la concentration de radon.

Nous apprenons que le taux de radon est inscrit au DU et que réglementairement il doit y avoir un affichage l’indiquant à l’entrée de chaque l’établissement.

\*Présentation de la dématérialisation du registre SST par Mr Dedieu .

Actuellement au format papier elles seront désormais à remplir en ligne sur le portail ARENA.

Nous espérons que la saisie sera aisée et que les collègues s’approprieront un peu plus ARENA.

Il y aura un travail de transition qui va peut-être surcharger les taches des assistants de prévention car toute fiche non saisie informatiquement sera retranscrite par l’AP qui reste le premier destinataire de celle-ci.



\*Présentation du guide SST des écoles du Cantal

Il y a 4 ou 5 ans c’est notre Conseiller de Prévention qui avait décliné le guide.

Aujourd’hui il a été réédité avec des nouveautés comme par exemple : une fiche expliquant comment déclarer un accident du travail

Mr Dedieu qui s’est occupé de sa mise à jour nous indique que ce document est destiné aux directeurs et chefs d’établissements.

L’UNSA demande expressément (profitant surtout du fait de la présence des inspecteurs à cette formation) que ce document soit envoyé à chacun de nos collègues lors, par exemple, de l’envoi de la note de service de rentrée. En effet il nous parait primordial que chacun sache que ce guide existe et qu’il puisse s’en emparer quand il le souhaite plutôt que d’être dépendant du directeur qui bien souvent compte tenu de la masse d’informations qu’il a à transmettre peut l’omettre.

\*Présentation du guide santé et sécurité des collèges du Cantal.

Celui-ci n’est pas encore disponible

\*Point sur les Assistants de prévention dans les collèges.

M Dedieu nous transmet les chiffres pour la région Auvergne. Il explique qu’il y a un problème de mise à jour des informations qu’il a du mal à collecter.

55% des collèges du Cantal ont un Assistant de prévention, Mr Peymaud explique qu’il n’y a aucune compensation financière allant avec cette mission.

Pour le SE UNSA ceci peut donc expliquer cela et aussi cela demande du temps et les tâches qui incombent se rajoutent à celles existantes.

Ces agents-là ont trop de missions et tout comme pour les conseillers pédagogiques qui ont cette mission qui est finalement supplémentaire à leurs missions initiales.

Les autres départements sont mieux lotis avec 87% des collèges du Puy de Dôme ayant un AP.

**\*Point de situation sur le suivi des personnels du collège la Jordanne.**

Les services RH se sont déplacés sur 2 jours de mars pour recevoir les personnels qui le souhaitaient. Quasiment la totalité des personnels sont allés à ces rendez-vous. A la suite de cette journée, un courrier a été adressé à chacun avec un suivi individuel proposé pour évoquer leur avenir.

Le 14 février dernier les services RH du rectorat se sont engagés sur plusieurs points.

-Pas de fermeture de poste à la rentrée 2024

-Mise en place de mesures spécifiques avec intervention manuelle sur l’algorithme du mouvement

- Attention particulière pour chaque situation.

Les représentants du personnel de la F3SCT demandent à ce qu’un point soit fait à chaque F3SCT sur ce sujet. Nous voulons savoir ce qui se passent pour nos collègues.

Nous voulons contrôler les affectations des uns et des autres au fur et à mesure. Nous pensons qu’il faudra certainement des créations de poste, on ne voit pas comment cela sera possible autrement pour que chacun puisse être réaffecté de manière satisfaisante.

Pour les collègues du premier degré, les ULIS notamment seront redéployés sur d’autres collèges d’Aurillac.

Nous obtenons l’information que le Dr John, médecin du travail du rectorat de Clermont, n’a pas reçu de personnel de collège depuis début février.

\*Projet du conseil départemental concernant des travaux sur le collège de Ydes

Bientôt des travaux vont modifier de manière importante les conditions de travail, le représentant de la CGT fait remarquer qu’une nouvelle fois les représentants des personnels à la F3SCT n’ont pas été prévenus alors que cela fait partie de nos prérogatives.

La DASEN nous informe qu’elle a été prévenue très tard des travaux envisagés.

**Les points suivants ne seront pas traités** par manque de temps. Nous le regrettons.

Certains sujets abordés ont été traités avec trop de lenteur au détriment du point qui nous semblait urgent d’aborder, essentiel et prioritaire pour les collègues concrètement en difficultés : Les fiches RSST !!!

***Il faudra que lors de la constitution de l’ordre du jour, on sache limite le nombre de points afin d’être sûrs de pouvoir travailler correctement et efficacement.***

* Point sur les CLM (Congé Longue Maladies), CLD (Congés Longue Durée), temps partiels thérapeutiques, accident du travail de l’année en cours

*(Document de travail transmis par l’administration)*



* Point sur les faits établissements : nombres lieux, motifs pour la période du 01 septembre au 01 Mars 2024
* Suivi de la procédure concernant la demande d’expertise du collège La Ponétie
* Informations diverses :

\*Expertise inspecteur du travail

 \* Conseiller de prévention départemental. (Il y avait eu quelqu’un de nommé à temps plein.) puis de nouveau le poste est reproposé en poste à profil à mi-temps !!!)

\* Assistante sociale en faveur des personnels (nous n’en avons plus depuis Septembre, cause arrêt maladie ..),actuellement ce sont les AS des autres départements qui traitent les dossiers des cantaliens en plus de leur travail effectif .

***Après 4h de réunion la séance est levée.***

*PS* ***: Le Mardi 2 Avril*** *,6 titulaires représentants du personnel (sur 10) se sont donc réunis en groupe de travail pour « étudier » les fiches RSST reçues. La seule représentant de l’administration était Mme Marret-Delbac, la secrétaire générale.*

 *Première impression de cette manière de travailler :*

 *Certes nous avons pu parler en profondeur de l’ensemble des fiches et avoir des nouvelles des situations (plus ou moins mises à jour) de la part de l’administration, mais nous regrettons que les faits très graves qui ont été évoqués ne soient pas entendus par l’ensemble des membres de la Formation Spécialisée(F3SCT), de plus du fait que ce soit un GT, il n’y aura pas de PV officiel archivé.*

 *C’est déjà une limite de cet exercice.*